



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal Du 21 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnaud, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27 Date convocation : 12 septembre 2023 Présents : 16 Votants : 24

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Laurence AUDIBERT, Marie-Agnès DESCoux, Ngoc Loi TRAN, Fanny BILLY, Adjoints
Sandrine MARTINS, Isabelle JODIN, Charlotte LE MAITOUR, Isabelle DUPRÉ, Brigitte FOULON, Mildred PUISSANT, Hervé GUISE, Jean-Marc LONGEQUEUE, Magali BOUARFE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude SCHAEFFER a donné pouvoir à Laurence AUDIBERT
Fabrice BUSSY a donné pouvoir à Sandrine MARTINS
Jean-Marc SIOZAC a donné pouvoir à Arnaud BRUNET
Christophe LASSERRE a donné pouvoir à Isabelle DUPRÉ
Jean BÉDU a donné pouvoir à Hervé GUISE
Arnaud SCHMITT a donné pouvoir à Magali BOUARFE
Nathalie BEELS a donné pouvoir à Jean-Marc LONGEQUEUE
Dominique FRANÇOISE a donné pouvoir à Christophe PRUDHOMME

ETAIT ABSENT EXCUSÉ :

Patrick MICHEL, William NETO DE JESUS, Mapril BATISTA

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Laurence AUDIBERT a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DELIBERATION N° 2023-42 : CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) – Ajouts

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre fixant le cadre de l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE),

Vu le Contrat de Relance et de Transition Ecologique porté par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire constitue le guichet unique pour l'élaboration du CRTE du territoire,

Accusé de réception en préfecture 077-217703727-20230921-2023-42-DE Date de télétransmission : 25/09/2023 Date de réception préfecture : 25/09/2023
--

Considérant qu'il revient à chaque commune de définir les actions qu'elle souhaite inscrire au CRTE du territoire,

Considérant que le CRTE est un outil évolutif et qu'il convient de mettre à jour les actions inscrites au contrat initial,

Considérant que la commune souhaite inscrire 7 actions à engager à court-moyen terme ci-dessous :

Axe	Libellé	Démarrage	Cout
Un territoire engagé dans la valorisation et l'exploitation durable des ressources	Installation de solutions de production d'électricité naturelle sur les bâtiments communaux	2025	1 000 000,00 €
Un territoire engagé dans la valorisation et l'exploitation durable des ressources	Création d'une structure technique économe en énergie	2025	600 000,00 €
Un territoire attractif au service de sa population	Création de liaisons douces en centre-ville	2025	150 000,00 €
Un territoire attractif au service de sa population	Végétalisation des parkings et emplacements de stationnements	2024	50 000,00 €
Un territoire attractif au service de sa population	Création d'îlots de fraîcheurs	2024	60 000,00 €
Un territoire attractif au service de sa population	Vidéo protection – Elargissement du parc et raccordement CSUI	2024	120 000,00 €
Un territoire vecteur de cohésion sociale et du mieux vivre ensemble	Création d'une maison des associations -artisanat – commerces	2025	360 000,00 €

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 16 voix pour, et 8 abstentions (M. BEDU, M. GUISE, M. SCHMITT, Mme BEELS, M. LONGUEUE, Mme BOUARFE, Mme FRANÇOISE et M. PRUDHOMME)

DECIDE de présenter la liste des actions ci-dessus référencées au CRTE,

AUTORISE le Maire à signer le CRTE et tous les documents afférents,

AUTORISE le Maire à demander les subventions afférentes aux différents partenaires et organismes,

DIT que les crédits seront prévus au budget 2024 et suivants.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 21 septembre 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Torcy le et de la publication, le

Le Maire
A. BRUNET



Le Maire,

Arnaud BRUNET

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20230921-2023-42-DE
Date de télétransmission : 25/09/2023
Date de réception préfecture : 25/09/2023